

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
GRASSE
66, Boulevard SADI CARNOT
06110 LE CANNET

L'Officier du Ministère Public
à

MAITRE ALLAN SCHINAZI
174, rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence : VOTRE LETTRE
Rédacteur :

Maître,

Vous avez formé une réclamation à l'Amende Forfaitaire Majorée concernant votre client

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **023800** USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-6-1 AL.4 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **CANNES(06400), BD DE LA CROISSETTE**, en date du 25/01/2018 à 10h52, par procès verbal n° **6493309483** dressé par **PM CANNES**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de classer cette affaire et ai procédé à la demande de restitution des points sur son permis de conduire.

Néanmoins, je tiens à vous signaler qu'en tant que locataire du véhicule, à l'avenir, il devra dénoncer la personne qui conduisait sous peine d'être poursuivi en tant que redevable.

Veuillez agréer, Maître, mes salutations distinguées.

Fait à LE CANNET, le 21/06/2019

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

